

CONSEIL MUNICIPAL D'AURIBAIL

Compte-rendu sommaire

Affiché en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales
Séance du 11 avril 2016

Date de Convocation du Conseil Municipal : 05/04/2016

Présents

M. MARQUIER Serge, M. AUBEL Laurent, Mme BAURES Evelyne, M. BELLARD Jean-François, Mme DEJEAN Jacqueline, M. LETULLE Frédéric, M. SAISSET Guy-Joël et M. SCAPIN Michel.

Excusés M. COQUARD Thierry et Mme MARTY Martine.

Secrétaire

Mme DEJEAN Jacqueline

2016 - 4/1 : Vote du BP 2016 et taux des 3 taxes.

Après avoir délibéré sur l'ensemble des chapitres, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de l'exercice 2016 dont la balance s'établit comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	154 560.74 €	154 560.74 €
INVESTISSEMENT	523 579.39 €	523 579.39 €
TOTAL	678 140.13 €	678 140.13 €

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité des membres présents, les taux des 3 taxes directes locales pour l'exercice 2016 :

-Taxe d'habitation :	10.56 %
-Taxe foncière sur les propriétés bâties :	10.86 %
-Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	71.38 %

2016 - 4/2 : Choix du bureau de contrôle pour le bâtiment communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de constructions du bâtiment communal vont démarrer fin avril. Une mise en compétition a été effectuée pour choisir le bureau de contrôle de ce projet. Des différents devis sont proposés.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le choix de la société DEKRA pour un montant de 3200.00 € H.T.
Délègue tout pouvoir au Maire pour faire les démarches nécessaires et signer tous documents.

2016 - 4/3 : Choix de la mission de coordination SPS pour le bâtiment communal.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de constructions du bâtiment communal vont démarrer fin avril. Une mise en compétition a été effectuée pour choisir la mission de coordination SPS de ce projet. Des différents devis sont proposés.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le choix de la société DEKRA pour un montant de 1750.00 € H.T.

Délègue tout pouvoir au Maire pour faire les démarches nécessaires et signer tous documents.

2016 - 4/4 : Résiliation du contrat de marché de services avec l'association LOISIRS EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD.

Vu les accords obligatoires avec l'intercommunalité CCLAG, La Mairie ne subventionnera plus le centre de loisirs à Saint-Sulpice-sur-Lèze.

2016 - 4/5 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour le projet de l'isolation de la toiture de la Madelon.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour faire les démarches nécessaires concernant la demande de subvention pour le projet de l'isolation de la toiture de la salle des fêtes La Madelon.

2016 - 4/6 : Demande de subvention à la région pour le projet de l'isolation de la toiture de la Madelon.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour faire les démarches nécessaires concernant la demande de subvention pour le projet de l'isolation de la toiture de la salle des fêtes La Madelon.

2016 - 4/7 : Mise à jour de la conformité de la salle des fêtes la Madelon.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour faire les démarches nécessaires pour la consultation des différents services concernant la mise à jour de la conformité de la salle des fêtes La Madelon.

2016 - 4/8 : Choix de l'architecte pour la mise à jour de la conformité de la salle des fêtes la Madelon.

Délibération remise ultérieurement.

2016 - 4/9 : Choix du bureau de contrôle pour la mise à jour de la conformité de la salle des fêtes la Madelon.

Délibération remise ultérieurement.

2016 - 4/10 : Dissolution du CCAS d'AURIBAIL pour le transférer dans le budget communal.

Voté à l'unanimité.

2016 - 4/11 : Modification des statuts du SIERGA.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Rive Gauche de l'Ariège du 5 avril 2016 relative à la refonte des statuts du Syndicat et des futurs statuts.

Il indique que chaque commune membre doit se prononcer sur cette modification.

Voté à l'unanimité.

2016 - 4/12 : Versement de l'indemnité pour le second adjoint.

Vu la loi n° 92-108 du 3 février 1992, relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 Février 2002, relative à la démocratie de proximité,

Vu la strate démographique dans laquelle se situe la commune : moins de 500 habitants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2123-23-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2123-23 et L 2123-24,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'octroyer au Second Adjoint : 6.6 % de l'indice 1015
Que cette indemnité sera versée à compter du 4 avril 2016.

Questions diverses :

- Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie :

Pour une meilleure efficacité du service rendu, il a été décidé conjointement avec la secrétaire de mairie, d'ouvrir l'après-midi jusqu'à 18h30 les mardis et vendredis.

Les nouveaux horaires seront à partir du 3 mai 2016 :

Mardi 8h30/11h30 – 15h30/18h30

Jeudi 8h30/11h30

Vendredi 15h30/18h30

L'information sera distribuée aux administrés prochainement.

- Place de la Mairie :

Suite à l'arrachage de la haie partiellement desséchée, il est prévu de réorganiser l'espace autour du monument aux morts.